



Communiqué de presse - Paris, le 16 mai 2024

Enquête Ifop

À l'approche des élections professionnelles, les chauffeurs VTC et les livreurs dans l'expectative en matière de rémunération et de conditions de travail



Alors que les chauffeurs VTC et les livreurs indépendants sont appelés, du 22 au 30 mai pour élire leurs représentants, l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) et l'Ifop se sont intéressés au regard qu'ils portent sur leurs conditions de travail et à leur rapport au dialogue social². Si cette enquête d'opinion inédite menée auprès d'un échantillon de 3908 personnes révèle une insatisfaction générale des professionnels à l'égard de leur métier, alimentée par le ressenti d'une mauvaise rémunération et de conditions de travail dégradées, la flexibilité et l'indépendance sont néanmoins reconnues comme les principaux atouts du métier. Dans ce contexte, le dialogue social, qui a déjà démontré son efficacité, s'avère un levier essentiel pour répondre aux attentes exprimées par les travailleurs indépendants en matière de rémunération, d'accompagnement ou encore de sécurité au travail.

DU 22 AU 30 MAI **JE VOTE**

Afin de faire vivre le dialogue social entre les plateformes d'emploi et les travailleurs indépendants qui y ont recours, l'ARPE organise des élections professionnelles du 22 au 30 mai 2024. Un scrutin qui permettra de désigner les représentants des livreurs et des chauffeurs VTC pour défendre leurs intérêts et faire progresser leurs droits.

Une insatisfaction persistante malgré des avantages incontestés

L'enquête menée par l'Ifop pour l'ARPE fait état d'un rapport peu satisfaisant entre les travailleurs indépendants et leur métier. Seulement **35 % d'entre eux se déclarent satisfaits de leur situation professionnelle** (28 % des chauffeurs VTC et 48 % des livreurs), un taux presque deux fois moins élevé que celui observé chez l'ensemble des salariés français (74 %). Cette insatisfaction semble inhérente à leur statut, qui implique un **salaires fluctuant** (42 % des interrogés considèrent le fait d'avoir un salaire variable comme un inconvénient), et à **l'exercice même de leur activité** (42 % pensent que leurs conditions de travail sont un inconvénient et 51 % partagent cette opinion à propos de leur niveau de revenu).



Venant contrebalancer ces désavantages perçus, la **flexibilité et l'indépendance** apparaissent comme le **principal point positif** du métier de chauffeur VTC ou de livreur : 81 % citent le fait de pouvoir choisir leurs jours de congés comme un avantage, 79 % le fait de ne pas avoir de patron et 77 % d'avoir des horaires variables. Le contact avec les autres est également identifié par les interrogés comme un avantage de leur activité professionnelle (73 %).



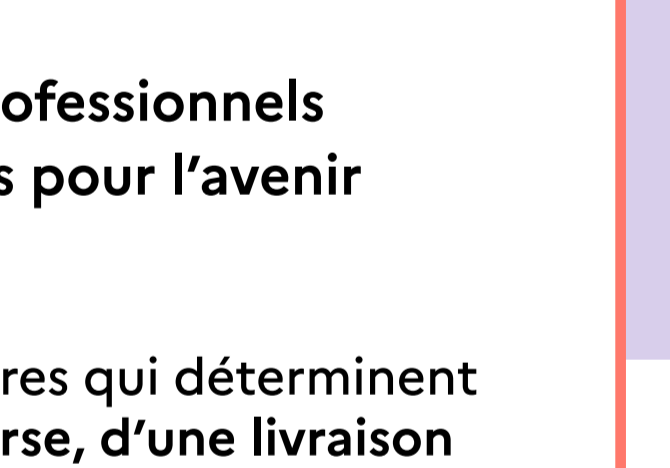
Le dialogue social en réponse à des attentes fortes

Une nette majorité des travailleurs indépendants ont une **bonne connaissance de la notion de dialogue social** (62 % en ont déjà entendu parler) mais seulement un tiers voit précisément de quoi il s'agit (31 %). Un concept a priori lointain et opaque qui, dans un contexte de forte insatisfaction, se reflète dans leur perception du dialogue social. Ce dernier se voit attribuer une **note moyenne de 5,3 sur 10 pour son utilité** et de 4,2 sur 10 pour son efficacité.



Des chauffeurs VTC plus contrariés et davantage concernés par le dialogue social

À la fois plus mécontents à l'égard de leur métier et de leur statut (28 % sont satisfaits de leur situation professionnelle vs 48 % des livreurs), les chauffeurs VTC s'avèrent plus experts du dialogue social (66 % ont déjà entendu parler de dialogue social vs. 55 % des livreurs). Des indicateurs qui pourraient expliquer en partie leur niveau d'exigence plus élevé concernant l'utilité du dialogue social (note de 5/10 vs 5,7/10 chez les livreurs) et son efficacité (note 3,9/10 vs 4,8/10 chez les livreurs).



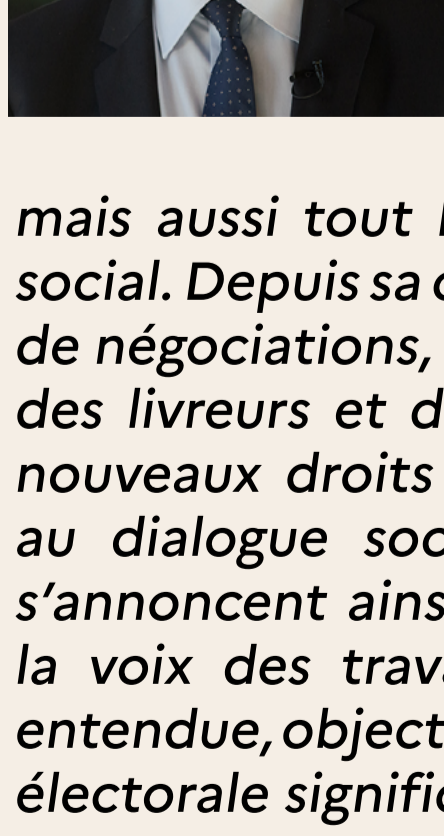
À l'aube des élections, les professionnels expriment différents besoins pour l'avenir

% renseignés comme « très important »

- 90 %** Changer les critères qui déterminent le prix d'une course, d'une livraison
- 89 %** Changer les critères qui déterminent le montant de la rémunération
- 87 %** Être mieux accompagné par les plateformes en cas d'accident matériel ou corporel à cause d'une autre personne
- 87 %** Être plus en sécurité quand vous travaillez
- 80 %** Être mieux protégé des discriminations
- 76 %** Avoir des congés payés
- 58 %** Réglementer le temps de travail

Des élections professionnelles déterminantes

Depuis la création de l'ARPE en 2021, plusieurs accords significatifs et identifiés par la majorité des professionnels ont été signés dans les secteurs des VTC et de la livraison. Les chauffeurs sont **95 % à connaître au moins un accord cité dans le cadre de l'enquête**; 91 % savent par exemple qu'il est possible de signaler plus facilement les incidents rencontrés lors d'une livraison.



Pour Michel Yahiel, président de l'ARPE

« Le niveau de connaissance des accords sectoriels démontre leur impact et leur utilité concrète dans le quotidien des professionnels mais aussi tout l'intérêt de notre modèle de dialogue social. Depuis sa création et tout au long du premier cycle de négociations, l'ARPE a accompagné les représentants des livreurs et des VTC pour favoriser l'émergence de nouveaux droits au bénéfice de ces travailleurs, grâce au dialogue social. Les scrutins des prochains jours s'annoncent ainsi comme une étape majeure pour que la voix des travailleurs indépendants continue d'être entendue, objectif que devrait favoriser une participation électorale significative ».

www.arpe.gouv.fr

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter :

Les chiffres clés de l'enquête en infographie

Les résultats complets de l'enquête

Le dossier de presse de l'ARPE

Contacts presse

Victor Fix : vfix@lebureaudecom.fr - 06 03 22 89 45

Julie Chaouat : jchaouat@lebureaudecom.fr - 06 84 38 12 21

Service presse ARPE :

arpe-presse@arpe.gouv.fr - 06 98 94 91 33

1. L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), créée le 21 avril 2021, est un établissement public administratif de l'État chargé de mettre en place, réguler et faire vivre le dialogue social entre les plateformes de mise en relation et les travailleurs indépendants qui leur sont liés par un contrat commercial.
2. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon issu d'un fichier de 122 371 professionnels travaillant sur les plateformes et fourni par l'ARPE. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 26 mars au 12 avril 2024 avec la possibilité pour les personnes interrogées d'y répondre en anglais ou en français.